

(2)

( N° 36. )

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1853.

---

Augmentation de 4,700 francs au budget du Ministère de la Justice  
pour l'exercice 1853.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

L'allocation portée au budget de 1853, pour le personnel des Cours d'appel, s'élève à 552,600 francs.

Cette allocation est devenue insuffisante, par suite de l'augmentation du personnel de la Cour d'appel de Bruxelles, qui a eu lieu en conformité de la loi du 15 juin 1853.

Le déficit ne dépassera pas toutefois la somme de 4,700 francs, qui fait l'objet de la loi que nous sommes chargés de soumettre à vos promptes délibérations, pour prévenir tout retard dans la liquidation du dernier trimestre de traitement pendant 1853.

*Le Ministre de la Justice,*

CH. FAIDER.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé  
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

---

## PROJET DE LOI.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Nos Ministres de la Justice et des Finances sont chargés de présenter, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

### ARTICLE UNIQUE.

Le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1853, fixé par la loi du 18 décembre 1852 (*Moniteur* du 23 décembre), est augmenté d'une somme de quatre mille sept cents francs (fr. 4,700) pour traitement du personnel des cours d'appel, chap. II, art. 8.

Ce supplément sera couvert au moyen des ressources ordinaires.

Donné à Laeken, le 23 novembre 1853.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de la Justice,*

CH. FAIDER.

*Le ministre d'Etat, gouverneur du Brabant, chargé  
temporairement du département des Finances,*

LIEDTS.

---